

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 077-217701226-20230327-DEL_27MAR23__8-DE



Commune de COMBS LA VILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

Délibération n° 08

Date de convocation
17.03.2023

Date d'affichage
22.03.2023

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 34

Affaire suivie par :
Sophie FINEL,
Directrice de l'Action
sociale

Objet : Approbation de la convention de partenariat entre la Maison De l'Emploi et de la Formation (MDEF) et la commune

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme LM. LODE-DEMAS par M. E. ALAMAMY – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – M. Y. LERAY par M. J. SAMINGO – M. FC. YOUNBI NGAMO par Mme H. KIRCALI – M. J. RANQUE par M. B. ZAOUÏ

Absente

Mme A. MEJIAS

Monsieur John SAMINGO a été élu secrétaire de séance.

Madame Murielle GOTIN, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La commune de Combs la Ville souhaite poursuivre le partenariat initié avec la Maison De l'Emploi et de la Formation (MDEF) afin de maintenir le service de Point Relais de Proximité Emploi et ainsi faciliter les démarches d'accès ou de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi résidant sur la commune.

Dans le cadre de ce point d'accueil de proximité il est prévu que des permanences soient tenues par la MDEF au pôle social et à la Structure Information Jeunesse (SIJ) 4 fois par semaine.

En contrepartie, la commune s'engage à verser une participation annuelle dont le montant s'élève à 20 757 euros pour l'année 2023.

Par ailleurs afin de soutenir les Combs-la-Villais les plus éloignés de l'emploi il est proposé de déployer une offre de service dans le cadre du Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE) de GPS, porté par la MDEF.

Le PLIE est un dispositif d'accompagnement renforcé et individualisé pour les demandeurs d'emploi. Il est financé par le Fonds Social Européen, les Conseils Départementaux de l'Essonne et de Seine et Marne, la Région Ile de France et la communauté d'agglomération.

Il a pour but de faciliter l'accès à l'emploi stable et durable des demandeurs d'emploi jeunes et adultes du territoire. L'objectif du PLIE est d'accompagner de façon régulière et suivie la personne vers un emploi de plus de 6 mois ou une formation.

Des permanences du PLIE au sein du pôle social viendront donc désormais compléter l'offre existante

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la convention de partenariat entre la MDEF de Grand Paris Sud et la commune.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU l'avis de la Commission Prévention, Epanouissement Educatif, Social et Citoyen,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la convention de partenariat avec la Maison De l'Emploi et de la Formation de Grand Paris Sud afin de maintenir le service de point relais de proximité emploi et de déployer le PLIE au bénéfice des demandeurs d'emploi de la commune,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat, ci annexée, entre la commune et la Maison de l'Emploi et de la Formation de Grand Paris Sud afin de permettre le déploiement du PLIE et la tenue de permanence emploi sur le territoire,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes pièces qui s'y rapportent,

DIT que le montant de la participation financière de la commune s'élève à 20 757 euros pour l'année 2023,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023,

Combs-la-Ville, le 27 mars 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance
John SAMINGO



Pour : 34
Contre : -
Abstentions : -

